

CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation et approbation des ouvrages de grammaire

Enseignement primaire et secondaire



UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 

Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des ressources didactiques
Développement pédagogique et soutien aux élèves

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Aile Saint-Amable, 3^e étage
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E6
Téléphone : 418 643-3534
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Courriel : bamd@mels.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-67042-1 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

TABLE DES MATIÈRES

Première partie : Renseignements généraux.....	1
1. Orientations des programmes de français au primaire et au secondaire	1
2. Rôle de la grammaire dans l'enseignement et l'apprentissage.....	2
3. Conditions préalables à l'approbation	3
4. Évaluation des grammaires	3
5. Durée d'approbation des grammaires	3
Deuxième partie : Critères d'évaluation.....	4
Aspects pédagogiques.....	4
Premier critère : L'ouvrage est conforme au contenu du programme de français, langue d'enseignement, dans le Programme de formation de l'école québécoise.	4
Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider les élèves dans leurs différentes pratiques et à les soutenir dans leur compréhension de la langue.	5
Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.	7
Aspects linguistiques.....	8
Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques.....	8
Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue.	9

Première partie : Renseignements généraux

1. Orientations des programmes de français au primaire et au secondaire

Les programmes de français du primaire et du secondaire adoptent l'approche syntaxique pour l'enseignement de la grammaire. Cette approche, qui met d'abord en évidence les grandes régularités linguistiques, favorise la représentation de la langue comme une structure cohérente et organisée.

Dans le programme du primaire, cette position se traduit par l'exposé de certains savoirs essentiels, qui sont clairement liés à l'approche syntaxique.

Le programme du secondaire reconduit les orientations de celui du primaire, et ce, de façon très explicite :

« Le présent programme de français (...) privilégie la description de la langue que préconisent les grammaires dites *nouvelles*. Cela signifie qu'une attention particulière est accordée à la dimension syntaxique et que la langue – abordée en allant du texte à la phrase, de la phrase aux groupes de mots, puis des groupes de mots aux mots – est vue comme un ensemble de systèmes (syntaxe, morphologie, lexique, orthographe, phonétique, phonologie). L'élève est amené à analyser la langue et les textes des autres pour mieux les comprendre ainsi qu'à examiner ses textes pour les améliorer et les corriger¹. »

Par ailleurs, afin de favoriser la compréhension et une utilisation efficace des différentes notions grammaticales par les élèves, le Programme de formation prescrit un métalangage commun pour traiter de la grammaire.

« L'utilisation d'une terminologie spécifique (métalangage) est essentielle pour communiquer efficacement en classe, pour réfléchir sur la langue, pour nommer les phénomènes linguistiques et textuels, pour décrire avec précision les démarches de travail et pour consulter les dictionnaires ainsi que les grammaires². »

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, Premier cycle*, 2003, p. 92.

2. *Ibid.*, p. 92.

2. Rôle de la grammaire dans l'enseignement et l'apprentissage

Le rôle de la grammaire est important, voire essentiel, dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue maternelle. En effet, la maîtrise de la langue écrite suppose la mobilisation d'un ensemble de règles touchant les aspects grammaticaux de l'écrit – aspects morphologiques et syntaxiques –, qui sont présentés, explicités et exemplifiés dans les ouvrages de grammaire. C'est à ce titre que la grammaire fait partie de la catégorie des ouvrages de référence d'usage courant sujets à l'approbation par le ministre.

À l'école, la grammaire peut servir d'outil de référence ou de référence et d'apprentissage. Ainsi, le contenu d'un tel ouvrage varie selon la fonction qu'on lui attribue. La grammaire de référence est celle qu'on consulte en cas de doute ou d'interrogation pour vérifier l'application d'une règle particulière. Son rôle, lorsqu'elle est destinée à des élèves en situation d'apprentissage, est de leur permettre de trouver rapidement, tout au long de leur cheminement, une réponse adéquate, étayée d'exemples et d'explications claires, aux problèmes qu'ils rencontrent et aux questions qu'ils se posent. Ce type d'ouvrage peut aisément suivre les élèves d'un cycle à l'autre.

La grammaire de référence et d'apprentissage est généralement élaborée en fonction d'un cycle donné, bien qu'au secondaire, un même ouvrage pourrait convenir pour les deux cycles. Elle vise à soutenir la démarche d'enseignement et d'apprentissage en accompagnant l'élève dans sa construction des notions grammaticales. En plus de présenter des contenus grammaticaux permettant une solide référence, cette grammaire propose également des démarches et des activités qui visent à soutenir l'élève dans l'apprentissage progressif de la langue.

Ces deux types de grammaires seront considérés aux fins d'approbation. Dans la liste des ouvrages approuvés, une note précisera s'il s'agit d'une grammaire de référence ou d'une grammaire de référence et d'apprentissage.

3. Conditions préalables à l’approbation

De manière générale et compte tenu des explications qui précèdent, les ouvrages qui satisfont aux conditions suivantes peuvent être soumis à l’approbation par le ministre :

- s’ils sont conçus pour des élèves en situation d’apprentissage, en fonction d’un cycle ou d’un ordre d’enseignement;
- s’ils sont structurés comme des ouvrages de référence en présentant des contenus grammaticaux de façon synthétique et s’ils mettent en évidence le caractère systémique de la langue;
- si des attestations concernant la qualité de la langue (révision linguistique) et la conformité au système international d’unités de même qu’à certaines normes d’écriture (révision normative) sont fournies.

4. Évaluation des grammaires

L’évaluation des ouvrages de grammaire porte sur les aspects pédagogiques et linguistiques. Les premiers concernent le contenu : conformité au programme; organisation facilitant la consultation et l’apprentissage; et adaptation à l’âge des élèves visés. Les seconds portent sur la justesse et la cohérence des notions linguistiques.

Les ouvrages de grammaire sont également soumis à l’évaluation des aspects socioculturels et matériels.

La liste des grammaires approuvées est publiée sur Internet. Afin de favoriser l’enseignement et l’apprentissage, une grammaire devrait correspondre aux orientations des programmes de français et au métalangage qui y est proposé. Ainsi, le Bureau d’approbation du matériel didactique (BAMD) se réserve le droit d’inclure, dans cette liste, des commentaires ponctuels pour préciser la conformité partielle de certains ouvrages.

5. Durée d’approbation des grammaires

La durée d’approbation d’une grammaire de référence est de sept ans. L’approbation pourra être reconduite si, au terme de cette période, la grammaire est toujours actuelle. Cette disposition vise à ce que les ouvrages tiennent compte de l’évolution lexicale (néologismes, archaïsmes), des rectifications recommandées par l’Office québécois de la langue française et de l’évolution de la recherche dans le domaine de l’enseignement et de l’apprentissage de la grammaire.

Deuxième partie : Critères d'évaluation

Aspects pédagogiques - premier critère

Premier critère : L'ouvrage est conforme au contenu du programme de français, langue d'enseignement, dans le Programme de formation de l'école québécoise.

Élément à considérer	Points d'analyse
1.1 Le contenu de l'ouvrage (règles, énoncés, définitions, explications, exemples, tableaux, etc.) correspond à l'ensemble des aspects lexicaux, grammaticaux et orthographiques mentionnés dans les programmes d'études du primaire et du secondaire.	<p>1.1.1 La grammaire privilégie l'approche syntaxique dans sa description de la phrase (respect des paliers d'analyse, manipulations syntaxiques).</p> <p>1.1.2 Les savoirs essentiels ou les notions et concepts prescrits dans le programme (grammaire de la phrase, grammaire du texte, lexique, etc.) pour le ou les cycles concernés sont présents et conformes.</p> <p>1.1.3 La terminologie utilisée (métalangage) convient à la description syntaxique de la phrase et correspond à celle du programme.</p> <p>1.1.4 L'outil fait des liens avec les connaissances grammaticales acquises aux cycles précédents et s'inscrit dans la continuité de celles-ci.</p> <p>1.1.5 Les éléments de grammaire qui ne sont pas prescrits dans le programme, mais que l'élève peut tout de même rencontrer dans sa pratique, sont clairement identifiés et explicités. L'ouvrage précise clairement que ces éléments ne doivent pas faire l'objet d'un enseignement systématique ni d'une évaluation.</p>

Aspects pédagogiques - deuxième critère

Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider les élèves dans leurs différentes pratiques et à les soutenir dans leur compréhension de la langue.

Éléments à considérer	Points d'analyse
2.1 Le contenu facilite l'observation et l'étude des phénomènes langagiers.	<p>2.1.1 La structure de l'ouvrage (présentation et organisation des cas ou des phénomènes à l'étude) facilite la compréhension et correspond à la description du fonctionnement de la langue (analyse progressive allant du texte, à la phrase puis au mot).</p> <p>2.1.2 Des renvois ou autres indications permettent de compléter la recherche.</p> <p>2.1.3 Le métalangage est utilisé de façon récurrente pour référer aux mêmes éléments dans l'ensemble de l'ouvrage.</p> <p>2.1.4 Les textes et les exemples sont cohérents et diversifiés et facilitent l'observation des cas et des phénomènes.</p> <p>2.1.5 Les procédés d'insistance, qu'ils soient linguistiques (antéposition, détachement par <i>c'est... qui, c'est... que</i>, etc.) ou graphiques (caractères gras ou italiques, couleurs, etc.) mettent en évidence les régularités et facilitent l'observation et la compréhension des phénomènes.</p> <p>2.1.6 La structure est prévisible, les éléments étant présentés de la même façon d'une notion à l'autre.</p> <p>2.1.7 Dans une grammaire d'apprentissage, des stratégies diversifiées sont présentées pour aider l'élève à rédiger, réviser et corriger ses textes.</p>

Aspects pédagogiques - deuxième critère (suite)

Éléments à considérer	Points d'analyse
<p>2.2 Des indications et des exemples sont donnés pour améliorer la structure de la phrase et du texte.</p>	<p>2.2.1 Les explications et les exemples permettent d'illustrer d'abord et avant tout les grandes régularités des applications de la règle, puis, s'il y a lieu, les cas qui peuvent entraîner de la confusion, les cas d'exception, etc.</p> <p>2.2.2 Les difficultés, les pièges et les cas d'exception sont expliqués en tenant compte de ce que l'élève est susceptible de rencontrer dans un cycle donné.</p> <p>2.2.3 Les exemples sont diversifiés et témoignent de l'application de la grammaire à différents textes (genres, domaines disciplinaires), provenant de différentes sources médiatiques (journaux, périodiques, livres, Web, etc.), d'époques et d'auteurs variés, en accordant une place prépondérante aux textes québécois.</p> <p>2.2.4 Des contre-exemples sont utilisés lorsque cela est nécessaire. Ils sont clairement indiqués et sont donnés dans la perspective d'une étude des régularités de la langue.</p> <p>2.2.5 L'ouvrage est exempt d'erreurs délibérées.</p>
<p>2.3 L'organisation de la table des matières, de l'index et du contenu en général permet aux élèves de situer rapidement les phénomènes linguistiques qu'ils doivent étudier ou auxquels ils ont à se référer.</p>	<p>2.3.1 La table des matières et l'index sont conçus pour faciliter le repérage des différents éléments de contenu.</p> <p>2.3.2 La mise en page est bien organisée et aérée.</p> <p>2.3.3 Les figures, tableaux, annexes, encadrés et illustrations facilitent le repérage des éléments importants.</p>
<p>2.4 Les procédés typographiques facilitent le repérage des éléments importants.</p>	<p>2.4.1 Le type de caractères et leur taille facilitent la lecture et sont appropriés à l'âge de l'élève.</p> <p>2.4.2 La mise en relief (caractères gras ou italiques, guillemets, majuscules, etc.), les couleurs et les pictogrammes sont utilisés de façon pertinente, constante et avec modération.</p>

Aspects pédagogiques - troisième critère

Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné.

Éléments à considérer	Points d'analyse
3.1 Le contenu (règles, énoncés, définitions, explications, exemples, etc.) est formulé de façon claire.	3.1.1 Les règles, les énoncés, les définitions, les explications et les exemples sont clairs, décrits simplement et faciles à comprendre. 3.1.2 La formulation et le degré d'exhaustivité des phénomènes étudiés sont à la portée des jeunes. Un métalangage approprié ainsi que des procédés qui rendent ce métalangage accessible aux élèves sont utilisés.
3.2 Les exemples choisis sont adaptés aux élèves visés de manière à susciter leur intérêt et leur motivation.	3.2.1 Les exemples et les textes sont appropriés à l'âge des élèves. 3.2.2 Ils sont près de leur vécu et de leurs champs d'intérêt, et offrent une ouverture à la littérature.
3.3 Des indications sont fournies sur la façon d'utiliser efficacement les tableaux, les schémas, les listes, l'index, la table des matières, etc. et contribuent à faire de la grammaire un ouvrage qu'on consulte de façon habituelle.	3.3.1 L'outil est facile à utiliser. 3.3.2 Au besoin, on donne des explications sur la manière d'utiliser l'index, les tableaux de verbes, etc. 3.3.3 Les pictogrammes, les symboles, les abréviations, les codes de couleurs et autres procédés graphiques sont clairement expliqués.

Aspects linguistiques - premier critère

Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques.

Éléments à considérer	Points d'analyse
<p>1.1 Les règles, les définitions, les explications et les énoncés sont justes et clairs. Les exemples choisis sont pertinents.</p>	<p>1.1.1 Les règles, les définitions, les explications et les énoncés sont exempts d'erreurs.</p> <p>1.1.2 Les exemples illustrent bien les règles et les usages.</p> <p>1.1.3 Les citations et les textes choisis sont pertinents pour illustrer les règles et les usages.</p>
<p>1.2 L'organisation (ordre, séquence) est cohérente et permet aux élèves de se donner une représentation juste de la langue, considérée comme un ensemble de systèmes.</p>	<p>1.2.1 L'interdépendance des aspects morphologiques, sémantiques et syntaxiques est mise en évidence (ex. : présence de liens entre la structure syntaxique et les accords ou entre le complément direct ou indirect du verbe et la forme du pronom qui remplit cette fonction).</p> <p>1.2.2 Des liens sont établis explicitement entre les notions et concepts afin de présenter la langue de façon cohérente plutôt que comme une accumulation d'éléments distincts.</p> <p>1.2.3 Les renvois sont utilisés de façon pertinente.</p> <p>1.2.4 Dans une grammaire de référence et d'apprentissage, l'enchaînement des notions et des concepts est gradué.</p>

Aspects linguistiques - deuxième critère

Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue.

Élément à considérer	Points d'analyse
2.1 L'ouvrage est conforme aux conventions et aux règles relatives aux recommandations faites par l'Office québécois de la langue française et témoigne du caractère vivant de la langue.	<p>2.1.1 Les termes normalisés ou recommandés par l'Office québécois de la langue française sont privilégiés et accompagnés d'indications explicites lorsque des termes concurrents sont d'usage fréquent.</p> <p>2.1.2 Les rectifications de l'orthographe sont prises en compte, sous réserve des décisions ministérielles qui seront prises.</p> <p>2.1.3 Les tendances grammaticales modernes ou les néologismes sont précisés (féminisation des titres, emploi du futur proche, etc.).</p> <p>2.1.4 Un emploi nuancé est fait des variétés de langue en distinguant ce qui relève de l'usage et ce qui relève de la norme.</p> <p>2.1.5 Une bibliographie des outils consultés pour élaborer l'ouvrage est fournie.</p>

